



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE D'AUTUN

A R R Ê T É

*Installation nouvelle enseigne
« Elodie Laurent »
19 boulevard Mazagran
71400 AUTUN.*

N°041/2026

Le Maire de la Ville d'Autun,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Environnement,
Vu le Règlement Local de Publicité (RLP) de la ville d'Autun approuvé le 22/12/2015, zone ZPR 2.
Vu la demande de pose d'enseigne déposée le 24/12/2025 sous le n° AP 71014 25 A0017 par :

Elodie Laurent, 19 boulevard Mazagran, 71400 AUTUN, représentée par Madame Elodie Laurent.

Sur un immeuble sis, *19 boulevard Mazagran, 71400 AUTUN.*

Vu les pièces du dossier.

Vu la consultation de l'Architecte des Bâtiments de France du 14/01/2026, ci-joint,

A R R E T E

Article 1^{er} :

La demande de pose d'enseigne présentée par, *Elodie Laurent, 19 boulevard Mazagran, 71400 AUTUN, représentée par Madame Elodie Laurent* est accordée.

Autun, le 21 JAN. 2026
Pour le Maire,



F. André
Françoise ANDRÉ
5^{ème} Adjointe
Chargée des Travaux, de l'Urbanisme
et de l'Écologie

Transmis à la sous-préfecture

Le : 21 JAN 2026

Conditions dans lesquelles la présente autorisation devient exécutoire :

La présente autorisation est exécutoire à compter de sa notification au demandeur.

Délais et voies de recours :

Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Dijon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Un recours gracieux est également possible auprès de l'autorité signataire du présent arrêté. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite de recours gracieux).